



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

QUE lors d’une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le Conseil municipal de la municipalité d’East Hereford a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2023 ci-dessous détaillées a été accepté et adopté à l’unanimité, selon l’article 148 du Code Municipal du Québec :

Mardi 03 janvier 23	Mardi 4 juillet 23
Lundi 6 février 23	Lundi 7 août 23
Lundi 6 mars 23	Mardi 5 septembre 23
Lundi 3 avril 23	Lundi 2 octobre 23
Lundi 1 mai 23	Lundi 6 novembre 23
Lundi 5 juin 23	Lundi 4 décembre 23

DONNÉ à East Hereford ce huitième jour de novembre 2022.


Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessous conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST
HEREFORD
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Marie-Ève Breton
Directrice générale et
Greffière-trésorière